

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****7 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 7 Octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé - Mme LHEUREUX Natacha – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN ECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie - Mme MASCAUX Ségolène - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mr VERDIERE Andy - Mme DHONT Audrey – Mme WADBLED Laetitia.

Étaient absents : Mme LECOEVRE Stéphanie – Mr BLANPAIN Johann – Mme DERONNE Catherine - Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mr LARIVIERE Romuald – Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie Mr BUEMI Bruno – Mme WILLEMS Véronique – Mr DELCROIX Thibaut.

Ont donné procuration : Mme LECOEVRE à Mme VAN ECKHOUT – Mme DERONNE à Mr DESMEDT – Mr BLANPAIN à Mme DEBRABANT – Mme VANDENBROUCKE à Mr LAVOGIEZ Gaël -

Mr Hervé MERVILLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	17	21

Objet : Mise à disposition gratuite des salles de la commune (délib. 2023/05/08)

Concernant la mise à disposition gratuite des salles de la commune, Monsieur le Maire souhaite apporter des précisions quant aux conditions d'obtention :

- Mise à disposition gratuite **une fois par an** la salle des fêtes **ou** la salle Adolphe Deloeil pour le personnel communal et les membres du conseil municipal à l'occasion des événements familiaux **en lien direct avec l'intéressé** (Baptême – communion – mariage)
- Toutes les associations d'HASNON désirant la salle des fêtes pour une fête, un repas associatif ou une soirée dansante pourront disposer de sa mise à disposition gratuite **une fois par an**. En cas d'une seconde location, le tarif sera de 350 €. Au-delà de 2, le tarif appliqué sera celui de la location de salle (**tarif en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2023 – délib. 2022/04/05 – soit 600 €**).

- Concernant la salle Adolphe Deloeil, toutes les associations pourront en disposer pour un repas froid, un goûter ou un pot amical entre les membres à raison d'une fois par an. Au-delà, le tarif sera de 150 €.

Toute demande doit être faite par courrier (ou mail) par l'intéressé(e) (à savoir un membre du personnel communal, un conseiller municipal, ou le président d'association) en précisant la date de réservation, la salle souhaitée et le type de manifestation. Aucune demande pour des intermédiaires par le biais de ces personnes ne sera acceptée. L'évènement doit être lié de près à la personne qui a fait la demande de réservation.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide à l'unanimité les propositions énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire,

MERVILLE Herve



Le Maire,

André DESMEDT

Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 11 Décembre 2023
Que la convocation du conseil
avait été faite le 30 Novembre 2023
le Maire.